

Une amusante expérience sur la différence de densité des liquides

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1895)**

Heft 19

PDF erstellt am: **11.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-194930>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Quant à moi, fait le régent, je suis en vacances et par conséquent parfaitement libre.

La lettre que Favey venait de recevoir était ainsi conçue :

Mon chair,

Nous ne savons pas si vous êtes encore à Yverdon ou bien en route pour revenir, ça nous est égal. Nous venons de recevoir de la cousine de Lyon une lettre qui nous annonce tout à coup quelle vient de descendre à l'hotet de la Monnaie, à Genève, à proximité de la garre et quelle nous invite moi et la Marienne à aller passer quelques jours avec elle.

Elle n'est jamais revenue en Suisse depuis la mort de son mari, il y a 20 ans, et on ne peut pas lui ça refuser. Elle nous garde une chambre à deux lits pour deux personnes et nous aseptons.

Nous n'avons pas pu nous arranger avec vous puisque vous êtes toujours par voye et parchemin, mais nous avons parlé à la Jeanette de l'Auberge qui vous donnera chaque jour à dîner. Quand au reste vous pouvez le faire vous-même, y a toujours à la maison des œuffe et du socisson à la cheminer. Et pour le lait, si tu ne peut pas trère la chèvre qui édzevatte et turtle toujours quand c'est un homme qui la tré, la servante a Sa ai quelle aime bien la tréra. Dailleurs quand vous êtes parti pour Paris pendant plus de trois semaines vous ne vous êtes pas tant inquiété de nous.

Et pi aumoins nous ne cométron pas de ces choses comme les hommes qui ne pensent qu'au mal ; nous reviendrons comme nous sommes naïe.

Notre dépar est ficé à demain... Chacun son tour et nous vous saluons ensemble amicalement tout de même.

ELISE.

(A suivre).

La bastonnade dans les régiments suisses.

Nous lisons dans les *Souvenirs d'un ancien soldat suisse qui a servi en France sous l'ancien code pénal* :

Au mois de décembre 1823, je fis connaître à un recruteur mon goût pour le service militaire. Ce recruteur m'ayant fait la plus belle peinture du régiment Bleuler, je lui dis : « Mais on y donne la bastonnade ? » — Pas du tout, me répondit-il, les Suisses ne donnent pas de coups de bâton ; il arrive très rarement que l'on bâtonne des vauriens. Ces mots ne m'effrayèrent pas.

Après qu'il m'eut promis de me recommander comme voltigeur, je souscrivis sans hésiter la capitulation pour quatre ans. Bientôt je reconnus toute mon étourderie et la fausseté des paroles de l'enrôleur. Déjà dans les premiers jours qui suivirent mon arrivée, quatre individus furent bâtonnés de main de maître, en présence de tout le régiment, sans qu'aucun eût commis la moindre infidélité. Le grenadier Walder reçut cent coups de bâton, le grenadier Schmidlin cinquante, tous deux pour

avoir pris part à une querelle ; le musicien Zwiki cinquante, pour avoir *raisonné*, et le voltigeur Weber vingt-cinq, pour être allé chercher du vin *dans une rue défendue*.

— Ce sont là des actes arbitraires du chef, murmurai-je doucement à l'oreille de mon voisin ; punir d'une manière aussi déshonorante des Suisses libres, des républicains !

— Point du tout, me répondit-il ; cette punition est indiquée dans le Code pénal de la Confédération, car on pense que la discipline fleurit mieux sous le bâton du caporal.

Sans m'expliquer plus longuement sur l'inconvenance et l'infamie d'un pareil traitement, je fis seulement observer que depuis 1815 on ne donnait plus la bastonnade en Prusse, et qu'en France cent mille soldats n'ont jamais connu les coups de bâton.

Jean MARTIN,

Anc. fusilier, comp^{te} Fréd. Dumelin.

Un glouton.

Durant la période suédoise de la guerre de Trente-Ans, on raconte qu'un paysan bohémien se fit admettre dans la tente du roi de Suède, qui pour lors assiégeait Prague, sous prétexte de lui procurer le divertissement délicat de dévorer en sa présence un cochon de la plus forte taille.

Le général Koenigsmarck, l'un des plus brillants officiers de Gustave-Adolphe, était présent à la réception, et se permit de plaisanter le solliciteur. Celui-ci en marqua aussitôt sa mauvaise humeur en lançant au général un regard féroce ; puis se retournant vers le roi, il ajouta :

— Si Votre Majesté voulait persuader cet honnête gentilhomme de retirer *seulement* ses éperons et son épée, je me chargerais volontiers de le manger d'abord. Après nous passerions au quadrupède.

La chronique ajoute que le rustre faisait en parlant ainsi des grimaces et des contorsions de mâchoire tellement effrayantes que Koenigsmarck, si brave sur le champ de bataille, s'empressa de battre en retraite ; mais elle ne dit mot de ce qu'il advint du cochon ni du paysan.

Lo saocesson dè Bologne.

Vo sédè bin que l'est què dâo saocesson dè Bologne ? C'est dâi grands saocesson qu'ont bin 'na bouna demi-auna dè long, mâ que ne sont pas asse épais qu'on boutefat, et que faut copâtant minço po que saî bon, que l'ein faut bin dou âo trâi bocons po n'a bouna moocce. Y'ein a que diont qu'on lè fâ avoué dè la tsai dè bourisquo et dè mulèt, n'ein sé rein.

L'autro dzo, dou gaillâ qu'on a su ein

après être dâi chenapans, eintront dein 'na boutequa po fèrè état d'ein atsetâ. Quand lo boutequi lâo z'ein a z'u met on part su la trabilia, ion dé stâo lulus, que volliâvè fèrè son farceu, ein eimpougnè ion, que fourrè ein travai dézo son bré coumeint y'ein a que mettont dâi iadzo lâo bâton, et fâ âo marchand :

— Diéro cé saocesson ?

— Diéro ! lo faut pèzâ po savâi cein que y'ein a.

— Sein lo pèzâ, diéro lo fédè-vo, ôtu-bôtu ?

— Mâ ne veindo pas ôtu-bôtu, ye vu savâi cein que veindo.

— Eh bin qu'est-te que cein vo fâ ! A l'hadzâ, diéro ein volliâi-vo ?

Lo boutequi sè peinsâ ein li-mémo que l'ein avâi dza copâ on bet et que poivè bin ein restâ trâi âo quatre livrès, et lâi fâ :

— Eh bin chix francs cinquanta !

— Coumeint chix francs cinquanta ! vo vo fotè dè mè ; y'ein a pas po trâi francs !

— Dâo diablo que y'ein a pas po trâi francs ! Bailli mè cein, que lo pèzéyo ?

— Ah l'est dinsé, fâ lo gaillâ, eh bin râva po voutron saocesson ! n'ein vu rein.

Et lo retsampè su la trabilia et tracè frou avoué son compagnon.

Quand sont lavi, lo boutequi preind lo saocesson et restè tot ébaubi quand vâi que lo bet est venu petit.

Adon chàotè frou, criè on garde-police que passavè, lâi montrè lè gaillâ qu'aviont couâite dè caminâ et lâi contè l'af-fèrè.

La police sè met à lâo trossès, lè racrotè, et m'einlévinè s'on ne tràovè pas dein lo pantet dè veste dè ion dè elliaò chenapans on bet dè saocesson dè duè livrè. Tandî que lo pandoure distiutâvè avoué lo marchand, avoué lo saocesson dézo son brè, l'autra tsaravouâ que verounâvè pè derrâi son compagnon, avâi saillâi son coutè et einmottâ lo bet que saillèssâi pè derrâi.

Coumeint bin vo peinsâ, lè dou cocardièrs ont étâ menâ âo pousto.

Une amusante expérience sur la différence de densité des liquides.

— Prenez deux verres à pied, en cristal, après vous être assuré que les bords en sont bien rodés, bien réguliers pour être appliqués l'un contre l'autre. Remplissez complètement l'un d'eau, l'autre de vin. Cela fait, déposez sur le verre qui contient de l'eau une carte de visite un peu résistante et, en appuyant légèrement dessus avec le plat de la main, retournez vivement le verre sens dessus dessous. Si l'opération a été bien conduite, la carte doit adhérer entièrement et maintenir l'eau, en vertu du phénomène de la pression atmosphérique. Posez ensuite avec délicatesse le verre

renversé sur celui contenant le vin, et faites glisser légèrement la carte, de façon qu'en un petit espace les deux liquides soient en contact. Bientôt vous verrez un filet rouge monter dans le verre supérieur. C'est le vin qui, plus léger, gagne le sommet de la colonne liquide et finit par aller se déposer au fond du verre (sommets) renversé. Au bout d'un quart d'heure environ, le vin aura pris la place de l'eau, et *vice versa*. Ce qui est remarquable dans cette expérience, c'est que jamais les deux liquides ne se mêlent.

(Grand Almanach Français.)

Y perdre son latin. — Cette expression est fort ancienne. Elle se trouve déjà dans un poème intitulé *le Veu du Héron*, composé en 1338 et signifie : Travailler en vain, perdre son temps et sa peine.

Elle est née dans le temps où les plaidoyers se faisaient en latin, où parler latin était le *nec plus ultra* de la science. On dit d'une chose très difficile à faire : « Le diable y perdrait son latin. »

Une récente circulaire de l'empereur Guillaume cause un grand mécontentement parmi les officiers allemands.

Elle ne spécifie pas moins de huit tenues pour le temps de paix : Tenue de service, petite tenue de service, grande tenue (de parade), petite tenue, tenue de gala, tenue de bal pour officiers qui dansent, tenue de bal pour officiers qui ne dansent pas, tenue de garden-party à la cour.

Défense est faite aux officiers de porter lorgnon et monocle. Ne seront plus tolérées dans le service que les lunettes. Sont également interdits : les cols blancs, les manchettes, les chaînes de montre apparentes, les médailles de Saint-Georges, les bracelets avec médailles.

Le vin d'Epesses.

L'Union Artistique de Genève vient d'écrire une chanson qui ne peut manquer d'avoir du succès et égayera, sans doute, à l'avenir, nombre de banquets et de fêtes patriotiques. Elle a pour titre : *Le vin d'Epesses*. M. H. Cuendet, l'auteur des paroles, l'a dédiée à M. Gustave Fonjallaz, un des propriétaires de Lavaux les plus avantageusement connus par les excellents produits de ses caves, qui se répandent bien au-delà de nos frontières, et sont de plus en plus estimés.

La musique est du sympathique professeur, Ch. Romieux, dont la précieuse participation à la dernière fête des Viguerons, comme grand-prêtre de Cérès, a laissé chez tous ceux qui y ont assisté d'inoubliables souvenirs.

« Cette charmante production, dit un homme compétent, s'adresse aux barytons pour lesquels elle est écrite et qui pourront en tirer honneur, car elle est bien disposée pour la voix, et la musique s'adapte avec bonheur aux vers expressifs et bien coupés de M. Cuendet. »

En voici deux couplets :

Je connais un fruit de topaze
Qui mûrit près du Léman bleu.
Il donne un vin qui nous embrase
Et met têtes et cœurs en feu.
La gaité rieuse et bruyante
S'empare de tous les cerveaux,
Grâce à toi, liqueur pétillante,
Grâce à toi, généreux Lavaux !
Vin doré d'Epesses,
Cru du Calamin.
Des ivresses,
Tes caresses
Me font prendre le chemin.

Quand tu fais briller dans les verres,
Paillettes d'or, rayons ambrés,
Les fronts deviennent moins sévères ;
Les esprits, de joie enivrés,
Pour quelques heures faisant trêve
Aux durs ennuis de tous les jours,
S'envolent, portés par le rêve,
Au pays des folles amours.
Vin doré d'Epesses,
Etc.

A côté de quelques fautes de versification, les strophes suivantes contiennent d'assez jolies choses pour être publiées :

Le Flon.

Bien des vers ont déjà célébré la montagne,
Le lac aux flots d'azur, sans rides, sans sillons,
Les fleurs, les papillons qui peuplent la campagne.
Nul ne s'est souvenu du Flon.

Mais non, on rit de lui, au mépris on l'expose,
Sauf quelque agriculteur qui remplit son fenil
Du foin que fait pousser l'eau de ce nouveau Nil
Dans la plaine où Davel repose.

O Flon ! sois généreux ; à ces ingrats pardonne ;
Continue à jaillir pur et frais de ce bois,
Où l'on entend le soir la feuille qui frissonne,
Le cri de la biche aux abois.

Là, modeste et caché sous un rideau de branches,
Ton onde refléchi de grands bouquets d'iris,
Chèvre-feuille et jasmin, renouées et lys,
Muguet, anémones, pervenches.

Sur les humides bords, étalant leur racines,
Se dressent vers le ciel de grands et noirs sapins,
Et des chênes ombreux, des mélèzes, des pins,
Où s'enlacent lierre et glycines.

Tu vois les amoureux cherchant la solitude,
Se parlant du regard, fuyant les longs discours,
Et délicatement tu vas, poursuis ton cours,
Ne troublant pas leur quiétude.

Mais pourquoi quittes-tu cette fraîche verdure
Pour entrer sous la voûte où, cruelle rigueur !
Le Conseil communal rend ta course plus dure
Et dure aussi rend ton odeur ?

Pourquoi, dans ces bas lieux, épouses-tu la Louve ?
Et pourquoi dans ton sein reçois-tu nos égouts,
Paraisant t'inspirer de ces infâmes goûts
Que partout, hélas ! on retrouve ?

Pourquoi ?... C'est le secret de ta triste naissance !
L'homme à sa volonté se plaît à te plier :
A quoi sert de gémir, combattre, supplier,
En mur l'impose obéissance !

A cela, beaux moqueurs, hé ! que répondez-vous ?...
Si le Flon est impur, s'il choque l'œil, le nez,
La faute en est à qui ?... Franchement, répondez :
A toi, à moi, à lui, à tous !

Dès lors, si l'on te dit : ta couleur est commune,
O Flon ! coulant toujours sous la voûte des cieux,
Réponds aux insulteurs, d'un ton haut, dédaigneux :
Adressez-vous à la commune !

NICHE.

Dans notre numéro de samedi dernier, nous nous sommes permis d'attirer l'attention de M. le professeur Forel sur un curieux affaissement de terrain, aux monts de Blonay, en 1829, et rapporté par les journaux de l'époque.

M. Forel a eu l'aimable obligeance de nous envoyer à ce sujet les intéressants renseignements qu'on va lire :

Les glissements de terrain qui ont eu lieu le 15 octobre 1829, sur les monts de Blonay et sur la route de l'Alliaz, ont été probablement causés par les pluies violentes et continues d'une saison très humide. Le mois de septembre 1829 a été l'un des plus pluvieux dont nous ayons des observations ; il est tombé à Genève 224 millimètres d'eau, tandis que la chute moyenne de septembre n'est que de 94 millimètres. Entre septembre et octobre 1829, il en est tombé 317 millimètres, soit plus du tiers de la chute totale d'une année normale.

Peut-être des secousses terrestres ont-elles aidé à la mise en mouvement des terres. Il y a eu en effet tremblement de terre à Aubonne le 10 octobre et à Gessenay le 12 octobre. Le même jour, une montagne, près de Sixt, a présenté une fissure inquiétante. Il serait possible que ces divers phénomènes se reliassent à l'état excessif d'imbibition du sol.

F.-A. F.

Morges, 5 mai 1895.

Curieux tambours-majors. — Au défilé du 200^e régiment de marche qui eut lieu le mois dernier au camp de Sathonay, en présence de M. Félix Faure, le tambour-major du 121^e de ligne exécuta, au moment où il passait devant le président de la République, une série de tours extraordinaires avec sa canne.

Mais on signale un cas plus étonnant encore chez le tambour-major du 151^e de ligne, à Belfort, un grand gaillard qui fut jadis saltimbanque et qui maintenant ne conduit jamais un défilé sans avaler sa canne jusqu'à la moitié. Au moment décisif, il la jette en l'air et la reçoit dans la bouche par le petit bout.

Si cet exercice est incontestablement difficile, il n'est nullement militaire, aussi le colonel du régiment vient-il de l'interdire à son tambour-major, au grand désappointement des habitants, qui avaient pour ce tour d'adresse une admiration sans bornes.

(Annales politiques et littéraires.)